

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1981

23 octobre 2006

### SOMMAIRE

Ajax S.A.H., Luxembourg . . . . .	95042	Immobilière Saint Marcel S.A., Luxembourg . . . . .	95042
Aktiva Capital II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95087	Immobilière Saint Marcel S.A., Luxembourg . . . . .	95042
Amuco S.A.H., Luxembourg . . . . .	95042	Inter-Corus Finance Control S.A., Luxembourg . . . . .	95059
Automotive Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	95084	Jardicoop S.A.H., Luxembourg . . . . .	95064
Axel Finance S.A., Luxembourg . . . . .	95062	Jardilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	95064
Base-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	95064	Jasmin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95062
Base-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	95064	Karan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95071
Bed'is, S.à r.l., Bertrange . . . . .	95086	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95058
Beständigkeit Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95061	KoSa US Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95062
Birdie S.A.H., Luxembourg . . . . .	95042	Laicos S.A., Strassen . . . . .	95065
Burbank Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	95085	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg . . . . .	95066
Buxus S.A.H., Luxembourg . . . . .	95042	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg . . . . .	95070
Cerbère S.A.H., Luxembourg . . . . .	95088	Matrix La Gaude Property, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95074
Cliffs International Lux I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95075	Merlaux S.A., Luxembourg . . . . .	95062
Cocteau S.A.H., Luxembourg . . . . .	95088	Naarden International S.A., Luxembourg . . . . .	95085
Concordia Investments S.A., Luxembourg . . . . .	95085	Nitra Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95061
Consens Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95061	Nitra Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95061
Construction Darma S.A., Luxembourg . . . . .	95063	Noble International S.A., Luxembourg . . . . .	95084
Coriandre S.A.H., Luxembourg . . . . .	95088	Pallieter S.A.H., Luxembourg . . . . .	95088
Cotec S.A., Luxembourg . . . . .	95061	Poncho Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95072
D3 Coordination S.A., Luxembourg . . . . .	95085	Quairos S.A., Luxembourg . . . . .	95071
Doultin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95071	Repco 8 S.A., Luxembourg . . . . .	95072
Edutoy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95087	Ros Finance S.A., Luxembourg . . . . .	95059
Eurinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95063	Rowlands International S.A., Luxembourg . . . . .	95064
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95043	Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxembourg . . . . .	95075
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95046	Serlux S.A., Luxembourg . . . . .	95075
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95049	Serlux S.A., Luxembourg . . . . .	95075
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95052	Société Financière du Mont Canigou S.A.H., Luxembourg . . . . .	95088
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95055	Société Montaigu S.A., Luxembourg . . . . .	95063
Evrax Group S.A., Luxembourg . . . . .	95055	Société Montaigu S.A., Luxembourg . . . . .	95063
Externalis S.A.H., Luxembourg . . . . .	95063	Travhydro Luxembourg S.A., Steinsel . . . . .	95087
Fides Inter-Consult S.A., Luxembourg . . . . .	95059	Vedior Interim Luxembourg ou Vedior Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	95084
Financière Cristal S.A., Luxembourg . . . . .	95062	Westland Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95061
Finmo S.A., Luxembourg . . . . .	95084	Zaniatan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95072
Garofa Finance S.A., Luxembourg . . . . .	95071		
Garofa Investment S.A., Luxembourg . . . . .	95084		
Geslo Investments S.A., Luxembourg . . . . .	95059		
Harbin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95071		
Hickory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	95072		
HWB Accounting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	95085		

**AJAX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.408.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.159.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094276.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**BIRDIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.847.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094279.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**BUXUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.918.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**IMMOBILIERE SAINT MARCEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 99.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signatures.

(094745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**IMMOBILIERE SAINT MARCEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 99.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signatures.

(094746.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the *Mémorial*, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «*Mémorial*»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,900,604 (two hundred and thirty-three million nine hundred thousand six hundred and four Euro) divided into 116,950,302 (one hundred and sixteen million nine hundred and fifty thousand three hundred and two Euro) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,900,604 (two hundred and thirty-three million nine hundred thousand six hundred and four Euro) to EUR 233,928,190 (two hundred and thirty-three million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety Euro) by the issuance of 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 442,556.22 (four hundred and forty-two thousand five hundred and fifty-six Euro and twenty-two cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 470,142.22 (four hundred and seventy thousand one hundred and forty-two Euro and twenty-two cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,928,190 (two hundred and thirty-three million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety Euro) and is divided into 116,964,095 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-four thousand ninety-five) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,928,190 (two hundred and thirty-three million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety Euro) divided into 116,964,095 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-four thousand ninety-five) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 326,611,236 (three hundred and twenty-six million six hundred and eleven thousand two hundred and thirty-six Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its

discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.900.604 (deux cent trente-trois millions neuf cent mille six cent quatre euros) divisé en 116.950.302 (cent seize millions neuf cent cinquante mille trois cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada

Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions le 1<sup>er</sup> août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.900.604 (deux cent trente-trois millions neuf cent mille six cent quatre euros) à EUR 233.928.190 (deux cent trente-trois millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix euros) par l'émission de 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 442.556,22 (quatre cent quarante-deux mille cinq cent cinquante-six euros et vingt-deux centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599,995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 470.142,22 (quatre cent soixante-dix mille cent quarante-deux euros et vingt-deux centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.928.190 (deux cent trente-trois millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix euros) et est divisé en 116.964.095 (cent seize millions neuf cent soixante-quatre mille quatre-vingt-quinze) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.928.190 (deux cent trente-trois millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix euros) divisé en 116.964.095 (cent seize millions neuf cent soixante-quatre mille quatre-vingt-quinze) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 326.611.236 (trois cent vingt-six millions six cent onze mille deux cent trente-six euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

#### *Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 4. – Reçu 4.701,42 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093773.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,928,190 (two hundred and thirty-three million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety Euro) and is divided into 116,964,095 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-four thousand ninety-five) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,928,190 (two hundred and thirty-three million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety Euro) to EUR 233,935,086 (two hundred and thirty-three million nine hundred and thirty-five thousand eighty-six Euro) by the issuance of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 110,631.03 (one hundred and ten thousand six hundred and thirty-one Euro and three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988 (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 117,527.03 (one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-seven Euro and three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,935,086 (two hundred and thirty-three million nine hundred and thirty-five thousand eighty-six Euro) and is divided into 116,967,543 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-seven thousand five hundred and forty-three) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,935,086 (two hundred and thirty-three million nine hundred and thirty-five thousand eighty-six Euro) divided into 116,967,543 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-seven thousand five hundred and forty-three) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued cap-

ital, issue premiums for a total amount of EUR 326,721,867 (three hundred and twenty-six million seven hundred and twenty-one thousand eight hundred and sixty-seven Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.928.190 (deux cent trente-trois millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix euros) et est divisé en 116.964.095 (cent seize millions neuf cent soixante-quatre mille quatre-vingt-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter

le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions le 1<sup>er</sup> août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.928.190 (deux cent trente-trois millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 233.935.086 (deux cent trente-trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-six euros) par l'émission de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 110.631,03 (cent dix mille six cent trente et un euros et trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 117.527,03 (cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept euros et trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.935.086 (deux cent trente-trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-six euros) et est divisé en 116.967.543 (cent seize millions neuf cent soixante-sept mille cinq cent quarante-trois) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.935.086 (deux cent trente-trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-six euros) divisé en 116.967.543 (cent seize millions neuf cent soixante-sept mille cinq cent quarante-trois) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 326.721.867 (trois cent vingt-six millions sept cent vingt et un mille huit cent soixante-sept euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

95049

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 5. – Reçu 1.175,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093775.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,886,812 (two hundred and thirty-three million eight hundred and eighty-six thousand eight hundred and twelve Euro) divided into 116,943,406 (one hundred and sixteen million nine hundred and forty-three thousand four hundred and six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 13,792 (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,886,812 (two hundred and thirty-three million eight hundred and eighty-six thousand eight hundred and twelve Euro) to EUR 233,900,604 (two hundred and thirty-three million nine hundred thousand six hundred and four Euro) by the issuance of 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 13,792 (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 221,262.07 (two hundred and twenty-one thousand two hundred and sixty-two Euro and seven cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 299,976 (two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-six Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 235,054.07 (two hundred and thirty-five thousand fifty-four Euro and seven cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,900,604 (two hundred and thirty-three million nine hundred thousand six hundred and four Euro) and is divided into 116,950,302 (one hundred and sixteen million nine hundred and fifty thousand three hundred and two) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,900,604 (two hundred and thirty-three million nine hundred thousand six hundred and four Euro) divided into 116,950,302 (one hundred and sixteen million nine hundred and fifty thousand three hundred and two) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 326,168,680 (three hundred and twenty-six million one hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.886.812 (deux cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-six mille huit cent douze euros) divisé en 116.943.406 (cent seize millions neuf cent quarante-trois mille quatre cent six) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions le 1<sup>er</sup> août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 13.792 (treize mille sept cent quatre-vingt-douze euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.886.812 (deux cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-six mille huit cent douze euros) à EUR 233.900.604 (deux cent trente-trois millions neuf cent mille six cent quatre euros) par l'émission de 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 13.792 (treize mille sept cent quatre-vingt-douze euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 221.262,07 (deux cent vingt et un mille deux cent soixante-deux euros et sept centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 299.976 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 235.054,07 (deux cent trente-cinq mille cinquante-quatre euros et sept centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.900.604 (deux cent trente-trois millions neuf cent mille six cent quatre euros) et est divisé en 116.950.302 (cent seize millions neuf cent cinquante mille trois cent deux) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.900.604 (deux cent trente-trois millions neuf cent mille six cent quatre euros) divisé en 116.950.302 (cent seize millions neuf cent cinquante mille trois cent deux) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 326.168.680 (trois cent vingt-six millions cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingts euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 3. – Reçu 2.350,54 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expedition conforme, delivree aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093772.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,879,916 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and sixteen Euro) divided into 116,939,958 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-nine thousand nine hundred and fifty-eight) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,879,916 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and sixteen Euro) to EUR 233,886,812 (two hundred and thirty-three million eight hundred and eighty-six thousand eight hundred and twelve Euro) by the issuance of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 110,631.03 (one hundred and ten thousand six hundred and thirty-one Euro and three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988 (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 117,527.03 (one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-seven Euro and three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,886,812 (two hundred and thirty-three million eight hundred and eighty-six thousand eight hundred and twelve Euro) and is divided into 116,943,406 (one hundred and sixteen million nine hundred and forty-three thousand four hundred and six) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,886,812 (two hundred and thirty-three million eight hundred and eighty-six thousand eight hundred and twelve Euro) divided into 116,943,406 (one hundred and sixteen million nine hundred and forty-three thousand four hundred and six) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 325,947,418 (three hundred and twenty-five million nine hundred and forty-seven thousand four hundred and eighteen Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euro (EUR 2) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.879.916 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize euros) divisé en 116.939.958 (cent seize millions neuf cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions le 1<sup>er</sup> août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.879.916 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize euros) à EUR 233.886.812 (deux cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-six mille huit cent douze euros) par l'émission de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 110.631,03 (cent dix mille six cent trente et un euro et trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 117.527,03 (cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept euros et trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.886.812 (deux cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-six mille huit cent douze euros) et est divisé en 116.943.406 (cent seize millions neuf cent quarante-trois mille quatre cent six) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à 233.886.812 (deux cent trente-trois millions huit cent quatre-vingt-six mille huit cent douze euros) divisé en 116.943.406 (cent seize millions neuf cent quarante-trois mille quatre cent six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 325.947.418 (trois cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent dix-huit euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux euros (EUR 2) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 2. – Reçu 1.175,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093764.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43683 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093762.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,873,020 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-three thousand twenty Euro) divided into 116,936,510 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-six thousand five hundred and ten) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares on 27 July 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,873,020 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-three thousand twenty Euro) to EUR 233,879,916 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and sixteen Euro) by the issuance of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.5 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.52 (thirty-two Euro and fifty-two cents) as valued below as share premium on each new share.

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 112,132.65 (one hundred and twelve thousand one hundred and thirty-two Euro and sixty-five cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988 (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 119,028.65 (one hundred and nineteen thousand twenty-eight Euro and sixty-five cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2601.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,879,916 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and sixteen Euro) and is divided into 116,939,958 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-nine thousand nine hundred and fifty-eight) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,879,916 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and sixteen Euro) divided into 116,939,958 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-nine thousand nine hundred and fifty-eight) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 325,836,787 (three hundred and twenty-five million eight hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-seven Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised

to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,700.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.873.020 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-treize mille vingt euros) divisé en 116.936.510 (cent seize millions neuf cent trente-six mille cinq cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions le 27 juillet 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.873.020 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-treize mille vingt euros) à EUR 233.879.916 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize euros) par l'émission de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,52 (trente-deux euros et cinquante-deux centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 112.132,65 (cent douze mille cent trente-deux euros et soixante-cinq centimes) ont été entièrement payées en espèces par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 119.028,65 (cent dix-neuf mille vingt-huit euros et soixante-cinq centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2601.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.879.916 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize euros) et est divisé en 116.939.958 (cent seize millions neuf cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-huit) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.879.916 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize euros) divisé en 116.939.958 (cent seize millions neuf cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-huit) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 325.836.787 (trois cent vingt-cinq millions huit cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-sept euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

#### *Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 2.700.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 28, case 11. – Reçu 1.190,29 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 août 2006.

*J. Elvinger.*

(093760.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

### **KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.970.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

ATOZ

Signature

(094434.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

95059

**ROS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 111.709.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Administrateur

(094414.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**INTER-CORUS FINANCE CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 38.309.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Administrateur

(094416.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**FIDES INTER-CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 52.925.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Administrateur

(094418.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**GESLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.379.

L'an deux mille six, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESLO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.379, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 24 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 634 du 13 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée par celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Résolutions à prendre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006:

1. Adoption de l'euro comme monnaie d'expression du capital.
2. Conversion du capital de USD 50.000,- en EUR 42.265,4268 par application du cours de change moyen publié par la BANQUE DE LUXEMBOURG le 2 janvier 2006, à savoir EUR 1,- pour USD 1,1830.
3. Réduction du capital converti en EUR à concurrence de EUR 265,4268 pour le ramener de EUR 42.265,4268 à EUR 42.000,-, sans annulation d'actions, et affectation des EUR 265,4268 au compte «réserve libre».
4. Adoption d'une valeur nominale de EUR 84,- par action.
5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (42.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros (84,- EUR) chacune.»

6. Echange des 500 actions existantes d'une valeur nominale de USD 100,- chacune contre 500 actions d'une valeur nominale de EUR 84,- chacune.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec effet au premier janvier deux mille six:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie d'expression du capital.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) en quarante-deux mille deux cent soixante-cinq euros et quarante-deux virgule soixante-huit cents (EUR 42.265,4268) par application du cours de change moyen publié par la BANQUE DE LUXEMBOURG le 2 janvier 2006, à savoir un euro (EUR 1,-) pour un dollar des Etats-Unis d'Amérique et dix-huit virgule trois cents (USD 1,1830).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital converti en euros à concurrence de deux cent soixante-cinq euros et quarante-deux virgule soixante-huit cents (EUR 265,4268) pour le ramener de quarante-deux mille deux cent soixante-cinq euros et quarante-deux virgule soixante-huit cents (EUR 42.265,4268) à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-), sans annulation d'actions, et d'affecter les deux cent soixante-cinq euros et quarante-deux virgule soixante-huit cents (EUR 265,4268) au compte «réserve libre».

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros (EUR 84,-) par action.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (42.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros (84,- EUR) chacune.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les cinq cents (500) actions existantes d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune contre cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros (EUR 84,-) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, Ch. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2006, vol. 537, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2006.

J. Seckler.

(093672.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**COTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 53.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Administrateur

(094420.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.659.

Les comptes annuels au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen.

(094430.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 25.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen.

(094433.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 22.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(094435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**NITRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 98.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU01326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**NITRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 98.970.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU01325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094765.6//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 184.888.100,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

ATOZ

Signature

(094437.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**MERLAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(094438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**FINANCIERE CRISTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(094440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**JASMIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 98.129.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour JASMIN HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094443.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 71.746.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour AXEL FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094446.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 58.530.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094449.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 58.530.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094451.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.025.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen.

(094447.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**EXTERNALIS S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.607.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

*Administrateur*

(094452.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**CONSTRUCTION DARMA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 46.336.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour CONSTRUCTION DARMA S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094458.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**BASE-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 102.457.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour* BASE-INVEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094453.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**BASE-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 102.457.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour* BASE-INVEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094456.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.857.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00463, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen.

(094455.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.855.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen.

(094459.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. ROWLANDS TECHNIQUE S.A.).**

**Capital social: EUR 100.006,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 103.168.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BU00802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

L. Feipel

*Financial Controller*

(094491.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**LAICOS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.  
R. C. Luxembourg B 81.497.

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAICOS S.A., ayant son siège social à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.497, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 963 du 6 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Peller, directeur de sociétés, demeurant à Garnich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Lino Das Neves Cardoso, directeur de sociétés, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.

2.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi à Strassen.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Muller (également délégué du conseil), Madame Sylvie Irrthum, épouse de Monsieur Claude Muller, et de Monsieur Paul Muller comme administrateurs de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Marc Peller, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill;

- Monsieur Lino Das Neves Cardoso, directeur de sociétés, né à Mata Mourisca Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;

- Monsieur Claude Muller, fonctionnaire communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem,  
comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Messieurs Marc Peller et Lino Das Neves Cardoso, préqualifiés.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Messieurs Marc Peller et Lino Das Neves Cardoso, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

95066

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Peller, A. Thill, L. Das Neves Cardoso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2006, vol. 537, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(093733.4/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

In the year two thousand and six, on the twenty-eight of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., a «société en commandite par actions», having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.223 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 405 of 13 March 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on 28 April 2006, not yet published in the Mémorial C. The meeting is presided by Cathy Blondel, jurist, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Stéphanie Duval, demeurant à Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list, as well as the proxies ne varietur, will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that 37,513,632 Class A Ordinary Shares, 9,748,509 Class B Ordinary Shares, the one (1) Class C Preference Share, the fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, together representing 68,34% of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly so that the meeting, which was duly convened, can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the Company's annual accounts for the period dated 1 January 2005 until 31 December 2005.
2. Acknowledgement of a total of losses brought forward of 8,570,216 Euro prior to the allocation of the 2005 net result.
3. Decision to clear the losses brought forward with retroactive effect as of 31 December 2005 by way of integration of the legal reserve in an amount of 8,570,216 Euro in order to enable the Company to make a dividend distribution to the Class B Shareholders as of 31 December 2005 for their proportional share of the 2005 net result.
4. Decision to recapitalise the Company to increase the share capital of the Company with retroactive effect as of 31 December 2005 by the integration of the legal reserve for an amount of 8,570,216 Euro so as to bring it from its amount of 92,474,106 Euro to 101,044,322 Euro by the creation and issue of 4,285,108 new shares with a par value of 2 Euro each (the «New Shares»).
5. Waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights and subscription of the New Shares by LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l.
6. Decision to decrease the share capital of the Company with retroactive effect as of 31 December 2005 by the amount of 8,570,216 Euro so as to bring its amount from 101,044,322 Euro to 92,474,106 Euro by way of cancellation of the New Shares in order to clear the losses of the corporate capital in such amount.
7. Approval of the Company's annual accounts for the period dated 1 January 2005 until 31 December 2005.
8. Acknowledgement as of 31 December 2005 of the realisation of a Profit of 955,276 Euro (the «Profit»).
9. Decision to affect 5% of the Profit, i.e. 47,764 Euro, to the legal reserve.
10. Decision to distribute 95% of the Profit, i.e. 907,512 Euro, as dividends to the Class B Shareholders pro rata to their participation and acknowledgement that the Class A Shareholders have received their proportional share of the profits on the basis of the variable interest paid on March 31, 2006 in application of Article 3.2 of the Profit Participating Loan Agreements.
11. Acknowledgement that as of today the subscribed share capital amounts to 139,880,588 Euro and that the legal reserve amounts to 14,035,823 Euro exceeding 10% of the subscribed share capital. Decision to transfer the amount of the legal reserve exceeding 10% of the share capital to a distributable reserve.

12. Decision to distribute the amount of the distributable reserve, i.e. 47,764 Euro, to the Class B Shareholders with the aforesaid dividends.

13. Decision to instruct the Manager LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. and any member of its board of managers acting individually to carry out all necessary acts to reflect the above resolutions in the Company's books and records.

14. Decision to appoint Victoria Smith as new member of the Supervisory Committee in replacement of James Sutherland who resigned from its function with effect on April 1st, 2006.

15. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of shareholders of the Company:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges the Company's annual accounts for the period dated 1 January 2005 until 31 December 2005.

The extraordinary general meeting of shareholders further acknowledges a total of losses brought forward of 8,570,216 Euro prior to the allocation of the 2005 net result. The extraordinary general meeting of shareholders therefore resolves to clear the losses brought forward with retroactive effect as of 31 December 2005 by way of integration of the legal reserve in an amount of 8,570,216 Euro in order to enable the Company to make a dividend distribution to the Class B Shareholders as of 31 December 2005 for their proportional share of the 2005 net result.

*Second resolution*

Further to the preceding resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to recapitalise the Company to increase the share capital of the Company with retroactive effect as of 31 December 2005 by the integration of the legal reserve for an amount of 8,570,216 Euro so as to bring it from its amount of 92,474,106 Euro to 101,044,322 Euro by the creation and issue of 4,285,108 new shares with a par value of 2 Euro each (the «New Shares»).

*Subscription and payment*

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., here represented by Stéphanie Duval, declares to fully subscribe all the 4,285,108 New Shares with a par value of 2 Euro each and to fully pay them in by way of integration of part of the legal reserve of the Company for an amount of EUR 8,570,216, proof of which has been presented to the notary.

*Waiver*

All the existing shareholders, except LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., waive their preferential subscription rights in relation to the issue of the New Shares and the related share capital increase.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company with retroactive effect as of 31 December 2005 by the amount of 8,570,216 Euro so as to bring its amount from 101,044,322 Euro to 92,474,106 Euro by way of cancellation of the New Shares in order to clear the losses of the corporate capital in such amount.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the Company's annual accounts for the period dated 1 January 2005 until 31 December 2005 and to grant discharge to the Manager (associé commandite) and to members of the supervisory committee for the performance of their duties until then.

*Fifth resolution*

Further to the preceding resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders acknowledges the realisation of a Profit of EUR 955,276 as of 31 December 2005 (the «Profit»).

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to affect 5% of the Profit, i.e. 47,764 Euro, to the legal reserve.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves to distribute 95% of the Profit, i.e. 907,512 Euro, as dividends to the Class B Shareholders pro rata to their participation.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the Class A Shareholders have received their proportional share of the profits on the basis of the variable interest paid on March 31, 2006 in application of Article 3.2 of the Profit Participating Loan Agreements.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the absorption of the losses which was decided in the preceding resolutions is effective as of 31 December 2005. The extraordinary general meeting of shareholders further acknowledges that since 31 December 2005, the Company's share capital has been increased twice within the framework of the authorised share capital and such increases have been enacted by deeds of the undersigned notary dated 24 February 2006 and 28 April 2006, respectively. The extraordinary general meeting of shareholders therefore acknowledges that the share capital of the Company currently amounts to 139,880,560 Euro. The extraordinary general meeting of shareholders further notes that further to the above mentioned share capital increases, the amounts of 1,420,647.8 Euro and 11,890,213 Euro, respectively, were allocated to the legal reserve which the extraordinary general meeting of shareholders hereby confirms.

As a result, the extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that as of today, the amount of the legal reserve amounts to 14,035,819.4 Euro (i.e. (i) 47,764 Euro allocated to the legal reserve further to the preceding resolution plus (ii) 677,194.6 EUR remaining in the legal reserve after the recapitalisation of the Company as described in the 1st and 2nd resolutions plus (iii) 1,420,647.8 Euro allocated to the legal reserve further to the capital increase en-

acted on 24 February 2006 plus 11,890,213 Euro allocated to the legal reserve further to the capital increase enacted on 28 April 2006).

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that such legal reserve exceeds 10% of the subscribed share capital and resolves to transfer such amount of the legal reserve exceeding 10% of the share capital, i.e. 47,764 Euro, to a distributable reserve.

#### *Seventh resolution*

Further to the preceding resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to distribute the amount of the distributable reserve, i.e. 47,764 Euro, to the Class B Shareholders with the aforesaid dividends.

#### *Eighth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to instruct the Manager LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. and any member of its board of managers acting individually to carry out all necessary acts to reflect the above resolutions in the Company's books and records.

#### *Ninth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint Victoria Smith, with professional address at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, as new member of the Supervisory Committee in replacement of James Sutherland who resigned from its function with effect on April 1st, 2006.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately (...).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.223 et constituée selon le droit luxembourgeois par un acte en date du 9 novembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002 et ses Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 28 avril 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Stéphanie Duval, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que 37.513.632 Actions Ordinaires de Classe A, 9.748.509 Actions Ordinaires de Classe B, l'unique (1) Action Privilégiée de Classe C, les quinze mille quatre cent quatre-vingts dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, ensemble représentant (...) % du capital souscrit de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle ayant été dûment convoquée, peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Prise de connaissance des comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.  
2. Reconnaissance d'un total de pertes reportées d'un montant de 8.570.216 EUR avant l'allocation du résultat net de 2005.

3. Décision d'effacer les pertes reportées avec effet rétroactif au 31 décembre 2005 par l'intégration de la réserve légale d'un montant de 8.570.216 EUR afin de permettre à la Société de faire une distribution de dividendes aux Actionnaires de la Classe B au 31 décembre 2005 pour leur part proportionnelle du résultat net de 2005.

4. Décision de recapitaliser la Société afin d'augmenter le capital social de la Société avec, effet rétroactif au 31 décembre 2005 par l'intégration de la réserve légale pour un montant de 8.570.216 EUR de manière à le porter de son montant de 92.474.106 EUR à 101.044.322 EUR par la création et l'émission de 4.285.108 nouvelles actions ayant une valeur nominale de 2 EUR chacune (les «Nouvelles Actions»).

5. Renonciation par les Actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription et souscription des Nouvelles Actions par LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l.

6. Décision de réduire le capital social de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005 d'un montant de 8.570.216 EUR de manière à porter son montant de 101.044.322 EUR à 92.474.106 EUR par l'annulation des Nouvelles Actions dans le but d'effacer les pertes d'un tel montant.

7. Approbation des comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

8. Reconnaissance au 31 décembre 2005 de la réalisation d'un Bénéfice de 955.276 EUR (le «Bénéfice»)

9. Décision d'affecter 5% du Bénéfice, c'est-à-dire 47.464 EUR, à la réserve légale.

10. Décision de distribuer 95% du Bénéfice, c'est-à-dire 907.512 EUR, en tant que dividendes aux Actionnaires de la Classe B au prorata de leur participation et reconnaissance que les Actionnaires de la Classe A ont reçu leur part proportionnelle des bénéfices sur la base des intérêts variables payés le 31 mars 2006 en application de l'Article 3.2 des Contrats de Prêts en Participation.

11. Reconnaissance qu'à la date d'aujourd'hui le capital social souscrit s'élève à 139.880.588 EUR et que la réserve légale s'élève à 14.035.823 EUR excédant 10% du capital social souscrit. Décision de transférer le montant de la réserve légale excédant 10% du capital social à une réserve distribuable.

12. Décision de distribuer le montant de la réserve distribuable, c'est-à-dire 47.464 EUR, aux Actionnaires de la Classe B avec les dividendes susmentionnés.

13. Décision de mandater le Gérant LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. et tout membre de son conseil de gérance agissant individuellement d'effectuer tous les actes nécessaires afin de refléter les résolutions ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

14. Décision de nommer Victoria Smith en tant que nouveau membre du Comité de Surveillance en remplacement de James Sutherland qui démissionna de ses fonctions avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006.

15. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît les comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît, en outre, un total des pertes reportées d'un montant de 8.570.216 EUR avant l'allocation du résultat net de 2005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en conséquence d'effacer les pertes reportées avec effet rétroactif au 31 décembre 2005 par l'intégration de la réserve légale d'un montant de 8.570.216 EUR afin de permettre à la Société de faire une distribution de dividendes aux Actionnaires de la Classe B au 31 décembre 2005 pour leur part proportionnelle du résultat net de 2005.

#### *Deuxième résolution*

Suivant la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de recapitaliser la Société afin d'augmenter le capital social de la Société avec un effet rétroactif au 31 décembre 2005 par l'intégration de la réserve légale pour un montant de 8.570.216 EUR de manière à le porter de son montant de 92.474.106 EUR à 101.044.322 EUR par la création et l'émission de 4.285.108 nouvelles actions ayant une valeur nominale de 2 EUR chacune (les «Nouvelles Actions»).

#### *Souscription et libération*

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., représentée aux présentes par Stéphanie Duval, déclare souscrire la totalité des 4.285.108 Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de 2 EUR chacune et les libérer intégralement par l'intégration d'une partie de la réserve légale de la Société pour un montant de 8.570.216 EUR, preuve en ayant été apportée au notaire.

#### *Renonciation:*

Tous les actionnaires existants, excepté LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., renoncent à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission des Nouvelles Actions et l'augmentation de capital y afférent.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005 d'un montant de 8.570.216 EUR de manière à porter son montant de 101.044.322 EUR à 92.474.106 EUR par l'annulation des Nouvelles Actions dans le but d'effacer les pertes du capital social d'un tel montant.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et de donner décharge au Gérant (associé commandité) et aux membres de comité de surveillance pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à cette date.

#### *Cinquième résolution*

En application des résolutions précédentes l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît la réalisation d'un Bénéfice de 955.276 EUR au 31 décembre 2005 (le «Bénéfice»).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'affecter 5% du Bénéfice, c'est-à-dire 47.764 EUR, à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, en outre, de distribuer 95% du Bénéfice, c'est-à-dire 907.512 EUR, en tant que dividendes aux Actionnaires de la Classe B au pro rata de leur participation.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les Actionnaires de la Classe A ont reçu leur part proportionnelle des bénéfices sur la base des intérêts variables payés le 31 mars 2006 en application de l'Article 3.2 des Contrats de Prêts en Participation.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'absorption des pertes qui a été décidé dans les précédentes résolutions est effective au 31 décembre 2005. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît, en outre, que depuis le 31 décembre 2005, le capital social de la Société a été augmenté deux fois dans le cadre du capital autorisé et de telles augmentations ont été constatées par des actes du notaire soussigné en date respectivement du 24 février 2006 et du 28 avril 2006. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît en conséquence que le capital social de la Société s'élève à présent à 139.880.560 EUR. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que suite aux augmentations de capital susmentionnées, les montants de 1.420.647,8 EUR et 11.890.213 EUR, ont été respectivement alloués à la réserve légale, ce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confirme par la présente.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît qu'à la date d'aujourd'hui, le montant de la réserve légale s'élève à 14.0354.819,4 EUR (c'est-à-dire (i) 47.764 EUR alloués à la réserve légale en application de la précédente résolution plus (ii) 677.194,6 EUR restant dans la réserve légale après recapitalisation de la Société tel que décrit dans les première et deuxième résolutions plus (iii) 1.420.647,8 EUR alloués à la réserve légale suivant l'augmentation de capital constatée le 24 février 2006 plus 11.890.213 EUR alloués à la réserve légale suivant l'augmentation de capital constatée le 28 avril 2006.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que la réserve légale excède 10% du capital social souscrit et décide de transférer le montant de la réserve légale excédant 10% du capital social, c'est-à-dire 47.764 EUR, à la réserve distribuable.

#### *Septième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de distribuer le montant de la réserve distribuable, c'est-à-dire 47.764 EUR, aux Actionnaires de la Classe B avec les dividendes susmentionnés.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mandater le Gérant LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. et tout membre de son conseil de gérance agissant individuellement d'effectuer tous les actes nécessaires afin de refléter les résolutions ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Victoria Smith, domiciliée professionnellement au 33 Cavendish Square, W1A 2NF Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau membre du Comité de Surveillance en remplacement de James Sutherland qui démissionna de son mandat avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ (...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, qu'à la requête des mêmes comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, F. Gibert, S. Duval, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 44, case 3. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(093789.3/211/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

### **LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42578 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(093790.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

95071

**HARBIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 108.888.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour HARBIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094461.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**QUIROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

*Administrateur*

(094463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**KARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 108.896.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour KARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**DOULTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 108.885.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour DOULTIN HOLDING S.A. Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094485.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**GAROFA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

*Administrateur*

(094521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ZANIATAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 108.895.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour ZANIATAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094486.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**HICKORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 98.127.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour HICKORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**PONCHO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 98.517.

Le bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour PONCHO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094490.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**REPCO 8 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.726.

In the year two thousand and six, on the seventh day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on August 7, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 8 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on January 9, 2006, n° 53, the articles of association have been amended on November 8, 2005 by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on February 24, 2006, n° 407 and have also been amended on May 30, 2006 by virtue of a deed received by the acting notary, Maître Jean Seckler, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 110.726.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 80,940.- (eighty thousand nine hundred and forty Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 80,940.- (eighty thousand nine hundred and forty Euro) represented by 6,078 A Shares and 2,016 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,867,035.73 (four million eight hundred sixty-seven thousand thirty-five Euro seventy-three cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated August 7, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 208,460.- pursuant to the issuance of 15,655 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 5,191 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 208,460.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 208,460.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 289,400.- (two hundred eighty-nine thousand four hundred Euro), represented by 28,940 (twenty-eight thousand nine hundred forty Euro) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 21,733 (twenty-one thousand seven hundred thirty-three) class A shares (the «A Shares») and 7,207 (seven thousand two hundred and seven) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»).»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,335,868.67 (four millions three hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-eight Euro sixty-seven cents).»

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 7 août 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, *ès qualités* qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 8 S.A., le 15 septembre 2005, par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2006 n° 53, les statuts de la société ont ensuite été modifiées le 8 novembre 2005 par un acte passé par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich agissant en remplacement de Maître André-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2006 n° 407, les statuts ont encore été modifiés par un acte passé par-devant le notaire instrumentant, Maître Jean Seckler, en date du 30 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.726.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 80.940.- (quatre-vingt mille neuf cent quarante euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 80.940.- (quatre-vingt mille neuf cent quarante euros) réparti en 6.078 Actions A et 2.016 Actions B.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.867.035,73 (quatre millions huit cent soixante-sept mille trente-cinq euros et soixante-treize cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 7 août 2006 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 208.460,- par l'émission de 15.655 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 5.191 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B, tel que décrit ci-dessus, pour un montant total de EUR 208.460. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 208.460,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 289.400,- (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents euros), représenté par 28.940 (vingt-huit mille neuf cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 21.733 (vingt et un mille sept cent trente-trois) actions de catégorie A (les «Actions A») et 7.207 (sept mille deux cent sept) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.335.868,67 (quatre millions trois cent trente-cinq mille huit cent soixante-huit euros et soixante-sept cents).»

#### Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille trois cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2006, vol. 537, fol. 65, case 1. – Reçu 2.084,60 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093736.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

### **MATRIX LA GAUDE PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 90.910.

—

#### *Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Robert Kimmels;

- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094904.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BU00809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

L. Feipel

*Financial Controller*

(094494.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**SERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.664.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour SERLUX S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094503.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**SERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.664.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour SERLUX S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094504.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**CLIFFS INTERNATIONAL LUX I, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.854.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appears:

CLEVELAND-CLIFFS INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 United States of America.

The founder is here duly represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on

commercial companies, as amended, in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2.** The Company's name is CLIFFS INTERNATIONAL LUX I.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro), represented by 800 (eight hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

#### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of two managers, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Provided that the majority of the managers participating at a board meeting are present or represented in Luxembourg, the other managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing, approved and signed by all managers, shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing

of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case

may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the 800 (eight hundred) shares have been entirely subscribed by CLEVELAND-CLIFFS INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr George W. Hawk, Jr., with professional address at 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 United States of America, born on 27 August 1956;

- Mr Daniel P. Hayes, with professional address at 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 United States of America, born on 17 March 1952; and

- Mr Eddy Dome, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 16 August 1965.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Comparaît:

CLEVELAND-CLIFFS INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, une société de droit constituée selon le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis à c/o the Corporation Trust Company, 1209, rue Orange, Wilmington, DE 19801 Etats-Unis d'Amérique.

Le fondateur est ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, domicilié à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé à délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera CLIFFS INTERNATIONAL LUX I.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euros), représenté par 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si elles ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg et si deux gérants sont présents en personne ou sont représentés, ce qui est constitutif du quorum.

Dans la mesure où la majorité des gérants participant à une réunion du conseil de gérance sont présents ou représentés au Luxembourg, les autres gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

**Art. 24.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Libération - Apports*

Toutes les 800 (huit cents) parts ont été souscrites par CLEVELAND-CLIFFS INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, ci-dessus nommé, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur George W. Hawk, Jr., ayant comme adresse professionnelle 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 Etats-Unis d'Amérique, né le 27 août 1956;

- Monsieur Daniel P. Hayes, comme adresse professionnelle 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 Etats-Unis d'Amérique, né le 17 mars 1952; et

- Monsieur Eddy Dome, ayant comme adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 16 août 1965.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas des divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2006, vol. 438, fol. 5, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(094539.3/242/510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG OU VEDIOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.989,69.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.880.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

L. Feipel

*Financial Controller*

(094498.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**FINMO S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 53.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour FINMO S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 18.364.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094507.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**NOBLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 92.960,07.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 46.168.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(094529.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**GAROFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

F. Mangen

*Administrateur*

(094522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 10.751.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094508.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.425.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

*Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.059.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

(094619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**HWB ACCOUNTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-7, rue Jean Origer.

R. C. Luxembourg B 57.903.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094682.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**D3 COORDINATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.

R. C. Luxembourg B 97.393.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(094699.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**BED'IS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 71, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 118.857.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Nathalie Medernach, Managing Director, née à Luxembourg le 5 novembre 1972, épouse de Monsieur Alessandro Busca, demeurant à L-8053 Bertrange, 71, rue des Champs.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BED'IS, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le design d'objets, ainsi que l'importation et l'exportation.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Madame Nathalie Medernach, Managing Director, née à Luxembourg le 5 novembre 1972, épouse de Monsieur Alessandro Busca, demeurant à L-8053 Bertrange, 71, rue des Champs, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8053 Bertrange, 71, rue des Champs;
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Nathalie Medernach, préqualifiée;
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Medernach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, vol. 29CS, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(094583.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**EDUTOY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 60.007.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(094683.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**TRAVHYDRO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 54, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 30.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Velter

*Directeur*

(094689.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**AKTIVA CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 98.403.

*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04259. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094906.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094721.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.833.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.275.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094725.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**CORIANDRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.764.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.830.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094727.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---